

Les partenaires du dispositif

- ✚ **Centre Hospitalier Erdre et Loire** dont les 4 EHPAD (Ancenis, Oudon, Candé, Varades)
- ✚ **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination
- ✚ **DAC** : Dispositif d'Appui en Coordination
- ✚ **Conseil Départemental 44** - Délégation territoriale d'Ancenis
- ✚ **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale en Santé
- ✚ **HAD** : Hospitalisation à domicile
- ✚ **EHPAD du territoire COMPA** : Ancenis, Ligné, Teillé, Riaillé, Vallons de l'Erdre, Loireauxence, Ingrandes/Le Fresne sur Loire, Belligné, Le Cellier, Joué Sur Erdre
- ✚ **CCAS** : Ancenis-Saint-Géréon, Ligné, Teillé et Loireauxence
- ✚ **SSIAD** (Services Infirmiers à domicile) : ASSIEL d'Ancenis-Saint-Géréon et APIFAD de Ligné
- ✚ **SAAD** (Services d'Aide à Domicile) : ADAR, ADT 44, ADMR, Générale des Services, La Sonnette qui Chante
- ✚ **Centres de santé infirmiers** : ACSRA d'Ancenis-Saint-Géréon et centre de de santé de Loireauxence
- ✚ **Association France Alzheimer**

La zone d'intervention



Coordination

divadom@ch-erdreloire.fr

06 87 06 30 55

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 17h00

DIVADOM du Pays d'Ancenis

Dispositif innovant de vie à domicile



Porté par


Centre Hospitalier
ERDRE ET LOIRE

Financé par


ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Prestations du dispositif

Le **DIVADOM** est un dispositif qui vise le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

L'objectif est de proposer et mettre à leur disposition un panier de prestations modulables et adaptées à leurs besoins, dans le cadre d'un accompagnement global, comme elles pourraient en bénéficier en EHPAD.

Le renforcement des offres de services, grâce à la coordination des différentes interventions des prestataires, permet de mettre en place les services correspondant aux besoins identifiés.

Une coordonnatrice est chargée de la mise en place et le suivi de ce dispositif. Elle est l'interlocutrice privilégiée des usagers et partenaires.

PRÉVENTION, SOINS, AIDE

- ✚ Faciliter une intervention à domicile en horaires tardifs soit au-delà de 20 heures

ACCUEIL D'URGENCE

- ✚ Organiser un accueil d'urgence temporaire de l'aidé en EHPAD lorsque l'aidant n'est plus disponible

SOUTIEN À L'AIDANT

- ✚ Organiser un accueil de nuit en EHPAD en mode séquentiel ou continu
- ✚ Faciliter les rencontres, conseils et soutien aux aidants

Pour qui ?

- ✚ Personnes âgées de plus de 60 ans
- ✚ GIR 1 à 4 (évalué ou pas)
- ✚ Habitant le territoire de la COMPA
- ✚ Etre en perte d'autonomie

Qui peut solliciter le DIVADOM ?

Tous professionnels de santé : médicaux, paramédicaux et sociaux du territoire

Toute personne concernée âgée de plus de 60 ans.